

PUBLIÉ LE 09/10/2025 - MIS À JOUR LE 19/01/2026

Plan hivernal 2025-2026 : garantir l’accès aux traitements essentiels

DISPONIBILITÉ DES PRODUITS DE SANTÉ - MÉDICAMENTS

L’ANSM lance le plan hivernal pour la troisième année consécutive. Ce dispositif vise à anticiper, suivre et gérer les éventuelles pénuries de certains médicaments et dispositifs médicaux majeurs de l’hiver et ainsi sécuriser la couverture des besoins pour les patients.

Après plusieurs saisons hivernales marquées par des pénuries, cette saison 2025-2026 débute dans un contexte de disponibilité des médicaments au niveau national favorable. Le plan hivernal est activé au niveau de veille saisonnière. Ceci permet de surveiller les stocks et approvisionnements des médicaments de l’hiver afin d’anticiper toute difficulté. Ce niveau d’engagement sera adapté en fonction de l’évolution de la situation, notamment si des mesures de gestion spécifiques sont nécessaires. Un niveau supérieur pourra alors être mis en œuvre.

Le plan hivernal prévoit **la surveillance spécifique de plusieurs molécules dites « sentinelles » qui sont particulièrement utilisées**.

Depuis 2023, **13 molécules sont suivies**, dont des antibiotiques (amoxicilline, amoxicilline – acide clavulanique azithromycine, clarithromycine), des médicaments contre la fièvre (paracétamol), des corticoïdes (prednisolone) et des traitements de l’asthme (fluticasone et salbutamol). En raison de difficultés remontées par les professionnels de santé la saison dernière et de l’augmentation habituelle des prescriptions sur la période, nous ajoutons cette année **une 14e molécule : l’amoxicilline / acide clavulanique 1000 mg/125 mg**.

Le plan hivernal couvre aussi certains dispositifs médicaux

Le plan hivernal inclut également la surveillance de certains dispositifs médicaux indispensables à la prise en charge des pathologies hivernales. C’est le cas notamment des matériels utilisés en réanimation pédiatrique et adulte, ainsi que des tests rapides d’orientation diagnostique (trod).

Le suivi de ces dispositifs repose essentiellement sur les remontées de terrain et sur les alertes transmises par les professionnels de santé.

Comme les années précédentes :

- Les **indicateurs de pilotage sont publiés chaque semaine** dans le dossier thématique plan hivernal. Ces indicateurs évaluent la disponibilité des médicaments au niveau des industriels, des grossistes-répartiteurs et dans les pharmacies de ville au niveau national.

- Des réunions sont organisées chaque mois avec les représentants d’associations de patients, de professionnels de santé exerçant en ville et à l’hôpital ainsi que des acteurs de la chaîne du médicament. Ces échanges réguliers permettent de **partager des informations, d’analyser collégialement la situation et de prendre des décisions concertées** en cas de tensions d’approvisionnement, en application de la charte d’engagement de 2023

Consultez le plan de sécurisation de la couverture des besoins en produits de santé au cours des pathologies hivernales

Lire aussi notre dossier dédié



Plan hivernal

En lien avec cette information



PUBLIÉ LE 19/01/2026

Plan hivernal 2025-2026 : l’approvisionnement en produits de santé liés aux pathologies hivernales demeure satisfaisant

DISPONIBILITÉ DES PRODUITS DE SANTÉ
MÉDICAMENTS



PUBLIÉ LE 15/12/2025 - MIS À JOUR LE 19/01/2026

Plan hivernal 2025-2026 : point sur l’approvisionnement en médicaments

DISPONIBILITÉ DES PRODUITS DE SANTÉ
MÉDICAMENTS



PUBLIÉ LE 04/08/2025 - MIS À JOUR LE 09/10/2025

Lutte contre les pénuries de médicaments de l’hiver : le plan hivernal 2025-2026 est en préparation

DISPONIBILITÉ DES PRODUITS DE SANTÉ
MÉDICAMENTS



PUBLIÉ LE 22/11/2023 - MIS À JOUR LE 13/10/2026

Charte d'engagement des acteurs de la chaîne du médicament pour un accès équitable des patients aux médicaments

DISPONIBILITÉ DES PRODUITS DE SANTÉ
MÉDICAMENTS